

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel s'appellera **prévoyance:ne**

Le Conseil d'administration de la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel communique :

En juin 2008, le Grand Conseil neuchâtelois a accepté la constitution de la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel, regroupant les Caisses de pensions de l'Etat et des villes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel. Suite au lancement d'un référendum, il a décidé, en novembre 2008, de reporter au 1er janvier 2010 le regroupement des fortunes (total de quelque 2.5 milliards) et des effectifs des trois Caisses de pensions, d'environ 22.000 assurés (16.000 assurés en activité et 6.000 pensionnés). Aujourd'hui, les travaux de mise en place sont en cours et la nouvelle Caisse de pensions a trouvé un nom : **prévoyance.ne** (voir logo ci-dessus, qui se prononce « Prévoyance Neuchâtel »).

Une organisation qui a débuté en mars 2009

L'organisation de la nouvelle Caisse de pensions a débuté en mars 2009 par la constitution de ses organes, soit : le Conseil d'administration, organe suprême paritaire employés/employeurs au sens de la Loi sur la prévoyance professionnelle, composé de 30 membres, le Bureau du Conseil d'administration (4 membres), la Commission d'assurance (8 membres) et la Commission de placements (8 membres).

Depuis leur constitution, les organes de **prévoyance.ne** ont déjà œuvré notamment dans les domaines suivants:

- finalisation du règlement d'assurance, compte tenu des normes posées par la loi votée par le Grand Conseil;
- nomination de son directeur en la personne de M. Olivier Santschi et de sa directrice-adjointe, Mme Myriam Ofzky;
- aménagement des nouveaux locaux à la rue du Pont 23 à La Chaux-de-Fonds, siège de **prévoyance.ne**;
- établissement d'une identité institutionnelle qui a conduit notamment le Conseil d'administration à attribuer le nom **prévoyance.ne** à la nouvelle Caisse de pensions;
- élaboration d'un nouveau site Internet www.prevoyance.ne.ch (en cours) ;
- établissement d'appel d'offres ou de conventions avec de nombreux fournisseurs de service en prévoyance professionnelle, informatique, téléphonie, assurances, etc.
- élaboration des différents règlements de **prévoyance.ne** (organisation, de placements, etc.);
- analyse des portefeuilles mobiliers et immobiliers des trois Caisses de pensions;
- première esquisse d'une stratégie de placements.

Séances d'information pour les employeurs

Les 30 personnes formant le personnel de **prévoyance.ne** ont été informées de leur fonction respective à partir de 2010 et de leur statut, qui sera pour l'instant le même que celui du personnel de État.

Au vu de la nécessité de pouvoir informer les assurés en activité et pensionnés à partir de l'automne 2009, le personnel de **prévoyance.ne** a déjà débuté les travaux de programmation du plan d'assurance et des modalités de transfert, de paramétrage des outils de gestion et de formation sur les nouvelles caractéristiques du plan d'assurance.

Les employeurs ont aussi été contactés afin d'établir les relations conventionnelles avec **prévoyance.ne**. Ils seront par ailleurs conviés à des séances d'informations d'ici la fin de l'année 2009.

Ces nombreux chantiers sont menés par un personnel déjà occupé à la gestion actuelle des trois Caisses de pensions, ce qui représente un surcroît important de travail; un renforcement temporaire de l'équipe a été prévu afin de traverser cette période chargée.

Pour de plus amples renseignements :

Jean Studer, président du Conseil d'administration de prévoyance.ne,
tél. 032 889 64 00

Olivier Santschi, directeur de prévoyance.ne, tél. 032 889 44 25.

Myriam Ofzky, directrice-adjointe de prévoyance.ne, tél. 032 717 71 46

Neuchâtel, le 30 juin 2009

